

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,
 le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
 8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE
 16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
 En exercice : 37
 Présents : 31
 Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT
M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°165-2016 – SERVICE ACHATS MARCHES : CONSTRUCTION D'UN CINEMA-PHARMACIE SUR LA
 COMMUNE DE NIVILLAC – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS 7, 8 ET 9**

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des travaux, rappelle que, par délibérations n°82-2013 du 8 octobre 2013 et n°28-2014 du 18 février 2014, il a été décidé de construire sur la parcelle AT 42, située sur la commune de Nivillac, le long du Boulevard de Bretagne, un ensemble immobilier comprenant un cinéma et un local commercial (pharmacie).

Dans le cadre de la réalisation des travaux, plusieurs modifications techniques sur la construction du cinéma entraînent des plus et des moins-values financières sur les lots travaux. A la demande des élus, la Maitrise d'Ouvrage Déléguée (SPL Equipements du Morbihan) et la maîtrise d'œuvre propose de diminuer certaines prestations, non indispensables à la réalisation du projet. L'ensemble des avenants en moins-value et plus-value entraîne une économie de **1 917,15 € HT** pour ces modifications de prestations et se décomposent ainsi :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT total HT	Objet	Dépassement en %	
Lot 7	Menuiseries extérieures fermetures	ALAIN DAVID	-2 320,00 €	Suppression pose de 4 panneaux d'habillage en façade et de l'enseigne pharmacie	21,76%
Lot 8	Serrurerie	BOURNIGAL	-1 768,00 €	Suppression thermo-laquage garde-corps	15,96%
Lot 9	Menuiserie intérieure	PARIS	2 800,00 €	Pose de supports muraux des encelntes acoustiques	21,61%
Lot 11	Plafonds suspendus	COYAC	-499,15 €	Modification de toiles isolantes	-3,55%
Lot 13	Carrélage Faïence	LE BEL	-130,00 €	Suppression de deux miroirs dans les sanitaires	-0,40%
Lot 17	Espaces verts	MORICE PAYSAGE	0,00 €	Suppression d'arbres et bâchage des massifs	0,00 €
		TOTAL	-1 917,15 €		

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 29 novembre 2016 et propose de valider les avenants de travaux des lots suivants :

- Pour le lot 7 – Menuiseries extérieures : Entreprise DAVID : proposition d'un avenant en moins-value d'un montant hors taxes de – 2 320,00 € HT pour la suppression de la pose de quatre panneaux d'habillage architecturaux en façade et de l'enseigne de la pharmacie. Cet avenant totalise avec l'ensemble des avenants précédents un dépassement de 21,76 % du montant initial du lot.
- Pour le lot 8 – Serrurerie : Entreprise BOURNIGAL : proposition d'un avenant d'un montant en moins-value hors taxes de - 1 768,00 € HT pour la suppression du thermo laquage du garde-corps en toiture, modification de celui-ci sur la partie Ouest, traitement du garde-corps de la passerelle de service derrière l'écran en thermo-laquage. Cet avenant totalise avec l'ensemble des avenants précédents un dépassement de 15,96 % du montant initial du lot.
- Pour le lot 9 – Menuiseries intérieures : Entreprise PARIS : proposition d'un avenant en plus-value d'un montant hors taxes de + 2 800,00 € HT pour la pose de supports d'enceintes acoustiques murales sur les deux salles à la demande de Ciné Services, prestataire de l'association La Couronne. Cet avenant totalise avec l'ensemble des avenants précédents un dépassement de 21,61 % du montant initial du lot.

Il est rappelé que seuls les avenants dépassant 5% du marché initial doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

- Pour le lot 11 - Plafonds suspendus : Entreprise COYAC : Proposition d'avenant en moins-value pour modifier les toiles isolantes en plafond (- 499,15 € HT).
- Pour le lot 13 – Carrelage faïence : Entreprise LE BEL : proposition d'avenant en moins-value pour la suppression de deux miroirs dans les sanitaires (- 130,00 € HT).
- Pour le lot 17 – Espaces verts : Entreprise MORICE PAYSAGE : proposition d'avenant sans incidence financière pour la suppression d'arbres et le bâchage des massifs.

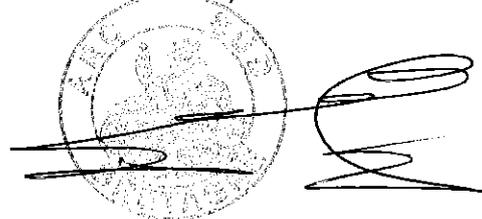
Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à mandater la SPL Equipements du Morbihan pour signer les avenants aux marchés de travaux des lots n° 7, 8 et 9.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 16/12/16

Le Président,

The image shows a circular official stamp of the Council Communautaire (intercommunal authority) with a signature written over it. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature.